



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 05/11/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 038-213803364-20251103-CM_2025_54-DE

DÉLIBÉRATION : 2025-54**OBJET :** SALLE COMMUNALE - VALIDATION DE LA CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE DE REUNION DU PÔLE MÉDICAL**SÉANCE PUBLIQUE DU :** LUNDI 03 NOVEMBRE 2025**DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS :** JEUDI 30 OCTOBRE 2025**CONSEILLER EN EXERCICE :** 18 - **PRÉSENTS :** 15 - **VOTANTS :** 16

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika	X			
ORENGIA	Alain	X				BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy	X				BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny	X				CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude	X				RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier		X		RUCHON E.	JACQUET	Henriette	X			
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles	X			
TONOLI	Éliane	X				GROS	Géraly			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AUTISSIER Bertrand**NOTE DE SYNTHÈSE :**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par Madame BOT, sophrologue, qui loue actuellement un local au sein du Pôle Médical afin de réserver la salle de réunion du pôle médical les mercredis soir de 19h30 à 20h30 sur la période allant du 1^{er} novembre 2025 au 1^{er} juillet 2026 pour des ateliers collectifs.

Elle informe les membres du Conseil que ce type de disposition n'est pas prévue dans la délibération de location des salles communales. Il convient de donc de mettre en place une convention, annexée à la présente délibération, qui fixe les modalités et les conditions financières de cette location.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de valider la présente convention

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la demande de Madame BOT
- la convention de mise à disposition d'une salle communale, annexée à la présente délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la convention de mise à disposition d'une salle communale auprès de Madame BOT

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le 04 novembre 2025

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture



Madame la Maire
Edith RUCHON